

07 oct 2005 -17:00

## Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 octobre 2005, à partir de 10 heures, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 octobre 2005, à partir de 10 heures, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres a pris les décisions suivantes.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

## Statut syndical militaire

Adaptation du statut syndical militaire à la suite de la création de nouveaux organes de concertation.

Adaptation du statut syndical militaire à la suite de la création de nouveaux organes de concertation.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi (\*) organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats du personnel militaire. L'avant-projet révisé le statut syndical militaire. Les modifications ont principalement trait à la concertation dans le domaine du bien-être : l'avant-projet augmente les crédits de congés syndicaux et la garantie de l'indépendance fonctionnelle des conseillers en prévention. L'adaptation découle notamment de la création d'organes de concertation pour le bien-être, comme les comités de concertation de base ou les conseillers en prévention. Le Comité de négociation du personnel militaire des Forces armées et l'Inspecteur des Finances du Ministère de la Défense ont rendu un avis favorable. Le Ministre du Budget a également donné son accord. L'avant-projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai ne dépassant pas un mois. (\*) du 11 juillet 1978.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Propriétés immunisées du précompte immobilier

Calcul et répartition, pour l'année 2004, du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Calcul et répartition, pour l'année 2004, du crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2004, le crédit spécial en faveur des communes sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier. Le crédit couvre à 72 % au moins la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier. Le calcul du crédit est basé sur les taux d'imposition régionaux et les centimes additionnels communaux arrêtés à la date du 1er janvier 1993 et sur les revenus cadastraux les plus récents connus (1er janvier 2003). Le crédit est réparti sur la base des moins-values fiscales par commune, calculées comme le crédit. Pour 2004, la non-perception des centimes additionnels communaux au précompte immobilier s'élève à 48.796.685 €. Le crédit à répartir en 2004 est donc égal à 72 % de 48.796.685 €, à savoir 35.133.613 €. Chaque commune concernée recevra une quote-part égale à 72 % au moins de la recette que lui aurait procurée la perception des centimes additionnels. Le montant inscrit sur l'allocation budgétaire du budget ajusté de l'année 2004 (35.859.000 €) étant suffisant, il est proposé d'octroyer directement, à chaque commune concernée et à la Région de Bruxelles-Capitale, l'intégralité de leurs quotes-parts respectives. Les Gouvernements flamand, wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale ont émis un avis favorable sur le projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

## Personnel militaire du cadre de réserve

Réduction des effectifs en personnel militaire du cadre de réserve.

Réduction des effectifs en personnel militaire du cadre de réserve.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve. Le projet s'inscrit dans la réforme globale de la réserve qui, par une meilleure utilisation des compétences des militaires de réserve, permet de réduire les effectifs en personnel militaire du cadre de réserve, nécessaires pour couvrir le besoin opérationnel des Forces armées. L'enveloppe de 6.000 militaires de réserve, candidats compris, est répartie comme suit :- 2.000 officiers,- 2.000 sous-officiers,- 2.000 volontaires. Ce nombre doit être atteint au plus tard le 1er janvier 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Guerre des mines

Un centre de données pour la guerre des mines (MWDC) composé de senseurs, software et hardware avec la logistique initiale.

Un centre de données pour la guerre des mines (MWDC) composé de senseurs, software et hardware avec la logistique initiale.

Le Conseil des Ministres a autorisé M. André Flahaut, Ministre de la Défense, à procéder à l'acquisition d'un centre de données pour la guerre des mines (Mine Warfare Data centre - MWDC), composé de senseurs, software et hardware avec la logistique initiale. Le MWDC est une base de données fournissant les paramètres nécessaires à l'utilisation optimale des divers systèmes MCM (Mine Counter Measures). Il peut servir de base à la création d'un environnement de simulation plus réaliste au sein du nouveau simulateur EGUERMIN. Les senseurs proposés mesurent les divers paramètres d'environnement et fournissent des données au MWDC.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

## Gestion durable de la Mer du Nord

Création d'une réserve marine dirigée "Baai van Heist".

Création d'une réserve marine dirigée "Baai van Heist".

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la deuxième phase de la gestion durable de la Mer du Nord. Le projet crée une base marine dirigée "Baai van Heist" (Baie de Heist) à l'intérieur de la zone de protection spéciale pour oiseaux ZPS 3 Zeebrugge. La réserve marine est reliée à la réserve de plage "Baai van Heist". La ZPS 3 a été établie lors du Conseil des Ministres du 8 juillet 2005. Le projet a été transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. Relier une réserve marine dirigée à la réserve naturelle de plage présente un certain nombre d'avantages écologiques et scientifiques. La plage de sable intertidale et la mer peu profonde constituent un continu du point de vue physique, écologique et fonctionnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Exécutif des musulmans de Belgique

Mise en place du nouvel Exécutif des musulmans de Belgique.

Mise en place du nouvel Exécutif des musulmans de Belgique.

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice et Ministre des Cultes, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance des membres, titulaires d'un mandat au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Les organes représentatifs du Culte musulman : un renouvellement nécessaire. Pour aplanir les tensions qui sont apparues au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique, mis en place par l'arrêté royal du 4 mai 1999, un Exécutif provisoire a été désigné par l'arrêté royal du 18 juillet 2003, lui conférant un mandat valable jusqu'au 31 mai 2004. La principale mission de cet Exécutif provisoire était la préparation d'élections futures en vue du renouvellement des organes représentatifs du Culte musulman. Après une année de négociations, il est apparu que l'Exécutif provisoire n'était pas en mesure de dégager un consensus au sein de la Communauté musulmane pour organiser ces futures élections. Le Parlement a ainsi voté la loi du 20 juillet 2004, prévoyant l'organisation d'élections générales par une Commission indépendante composée de deux magistrats émérites et de deux membres de la Communauté musulmane. Les élections se sont tenues le 20 mars 2005. Sur la base de leurs résultats, une Assemblée générale des Musulmans de Belgique a pu être constituée le 26 avril 2005. Dans l'attente de la mise en place d'un nouvel Exécutif des Musulmans de Belgique, l'Assemblée générale a assumé la gestion du temporel du Culte musulman. Elle a élu, le 2 octobre 2005, les 17 nouveaux membres qui seront titulaires d'un mandat au sein de l'Exécutif des Musulmans de Belgique et a communiqué le 5 octobre 2005 les noms de ces membres à la Ministre de la Justice. Une nouvelle structure pour l'Exécutif, calquée sur le modèle fédéral. L'élection des nouveaux membres de l'exécutif a été accompagnée du vote d'une résolution de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique en vertu de laquelle la dimension fédérale de la communauté musulmane a été prise en compte. La résolution précise, en effet, que l'Exécutif des Musulmans de Belgique se composera dorénavant d'un collège francophone et d'un collège néerlandophone, chacun présidé par un Vice-Président, le Président de l'Exécutif veillant à la cohésion des décisions prises au nom de l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Ainsi, le collège francophone, qui a pour Vice-Président Monsieur Kissi Benjelloul, comprend : 1. ADAHCHOUR Mohamed, 2. AKHTAR Imarn, 3. AYDOGDU Atila, 4. BEYAZGUL Coskun, 5. DELIALIOGLU Adnan, 6. JARFI Hassan, 7. KILIC Muhittin, 8. KISSI Benjelloul, 9. SHAQIRI Elhami. Quant au collège néerlandophone qui a pour Vice-Présidente Madame Düzgün Hacer, il comprend : 1. BEN ABDELLLAH Abdelhay, 2. DÜZGÜN Hacer, 3. EL MASSOUDI M'hamed, 4. KALAAI Mouloud, 5. KARANFIL Mehmet Sadik, 6. KONAK Erkan, 7. QURECHI Iqbal Ahmed, 8. ULUSOY Hüseyin. La Présidence de l'Exécutif des Musulmans de Belgique sera assumée par Monsieur Beyazgul Coskun. Les membres de l'Assemblée générale des Musulmans de Belgique ont également exprimé le vœu d'un lien étroit entre l'Assemblée et l'Exécutif des Musulmans de Belgique. Ce lien ne pourra se concrétiser que par l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur régissant le fonctionnement de

ces deux organes du culte musulman.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>



07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

## African Union Mission in Sudan

Prolongation de l'engagement de 2 militaires belges au support fourni par l'OTAN à l'AMIS.

Prolongation de l'engagement de 2 militaires belges au support fourni par l'OTAN à l'AMIS.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a pris connaissance de la prolongation, jusqu'au 31 octobre 2005, de l'engagement de 2 militaires belges au support fourni par l'OTAN, en coordination avec l'Union africaine, les Nations Unies et l'Union européenne, à l'AMIS (African Union Mission in Sudan). Le personnel nécessaire provient des QG OTAN et l'engagement est possible dans la zone AMIS et les pays environnants. Le Conseil des Ministres (\*) avait approuvé l'engagement actuel de deux militaires belges appartenant au QG Land à Heidelberg, jusqu'au 30 septembre 2005. Le 21 septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord a demandé la prolongation de cet engagement jusqu'au 31 octobre 2005. (\*) du 8 juillet 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

## Organe de coordination pour l'analyse de la menace

Un nouvel organe de coordination pour l'analyse de la menace : l'OCAM remplace le GIA.

Un nouvel organe de coordination pour l'analyse de la menace : l'OCAM remplace le GIA.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, et de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé, en seconde lecture, l'avant-projet de loi relative à la création de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Les attentats perpétrés à New York le 11 septembre 2001, ceux de Madrid du 11 mars 2004 et de Londres, le 7 juillet, dernier placent la menace terroriste à nos portes. Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que l'ensemble des services chargés, en Belgique, d'évaluer et de contrer cette menace puisse travailler avec la plus grande efficacité est une priorité absolue du gouvernement. L'échange efficace des renseignements entre les différents partenaires constitue un des éléments fondamentaux de la lutte contre le terrorisme. Une évaluation commune de la menace constitue en effet la meilleure base pour des actions coordonnées. Pour rappel, ce projet consiste à réformer et à étendre la structure actuelle du GIA pour en faire un organe capable de recueillir et d'analyser tous les renseignements pertinents pour l'évaluation de menaces graves en matière de terrorisme et d'extrémisme. La nouvelle structure ainsi créée portera le nom d'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Le cadre de l'OCAM sera renforcé. Il sera désormais composé de plus de 50 personnes, dont des agents issus des services de renseignement, de police, de la mobilité et des transports, des douanes, des finances et des affaires étrangères. Un avantage non négligeable : cette nouvelle structure pourra intégrer une dimension internationale dans ses évaluations, notamment par le biais du réseau diplomatique des Affaires étrangères. Cette équipe renforcée sera dirigée par un magistrat. L'évaluation de la menace en matière de terrorisme et d'extrémisme réalisée par l'OCAM pourra être ponctuelle ou stratégique en fonction des menaces potentielles qui peuvent se manifester, que ce soit à l'occasion de l'organisation d'un sommet européen ou au niveau de la sécurisation de nos aéroports ou chemins de fer, voire de menaces pesant sur la santé des citoyens. L'OCAM sera placé sous l'autorité conjointe des Ministres de la Justice et de l'Intérieur qui se chargeront ensemble de l'organisation et de l'administration générale de l'OCAM.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Tribunal de Commerce d'Eupen

Prise en location d'un bâtiment à Eupen pour les besoins du Tribunal de Commerce.

Prise en location d'un bâtiment à Eupen pour les besoins du Tribunal de Commerce.

Sur proposition de M. Didier Reynders, le Conseil des Ministres a chargé la Régie des Bâtiments de prendre en location, pour les besoins du SPF Justice, l'immeuble sis à Eupen, Borngasse 3-5. Cette prise en location vise à améliorer les conditions de travail du personnel du Tribunal de Commerce d'Eupen, en mettant à sa disposition des locaux moins exigus que l'actuel bâtiment (Aachenerstrasse 78). Le nouvel immeuble est en outre situé en plein centre ville, à proximité de la Justice de Paix et de La Poste.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Transfert de propriété

Transfert de propriétés, de l'Etat aux Régions flamande et wallonne, d'une partie des anciens bâtiments de l'Administration de l'Electricité et de l'Electromécanique

Transfert de propriétés, de l'Etat aux Régions flamande et wallonne, d'une partie des anciens bâtiments de l'Administration de l'Electricité et de l'Electromécanique

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux qui complètent les arrêtés royaux (\*) organisant le transfert, de l'Etat aux Régions flamande et wallonne, de la propriété de biens immeubles destinés au logement de certains services extérieurs de l'ancien Ministère des Travaux publics. Ces projets concernent l'organisation du transfert de propriété (\*\*) d'une partie des anciens bâtiments de l'Administration de l'Electricité et de l'Electromécanique (A.E.E.) en Wallonie et en Flandre. Les projets sont soumis à l'avis de l'Administration des domaines. (\*) du 7 août 1991 et du 14 octobre 1991. (\*\*) en exécution de l'article 12 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 oct 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 octobre 2005

## Opérations B-Fast

Interventions de B-Fast de juillet à septembre en Roumanie, Bulgarie, au Niger et aux Etats-Unis

Interventions de B-Fast de juillet à septembre en Roumanie, Bulgarie, au Niger et aux Etats-Unis

Sur proposition de M. Karel de Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord de financer sur le budget 2005 du SPF Affaires étrangères, les initiatives suivantes en matière d'aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle : Régularisation des aides « Belgian First Aid & Support Team (B-FAST) » de juillet à septembre 2005 — Inondations en Roumanie et Bulgarie - Famine au Niger - Ouragan Katrina aux USA. Suite aux inondations qui ont eu lieu en Roumanie au mois de juillet 2005, le gouvernement a décidé de faire un don de 20.000-€ à la Croix-Rouge roumaine pour l'achat, notamment, de tentes, de couvertures, de sacs de couchage, de médicaments et de matériel hygiénique. Par ailleurs, vu la famine régnant dans certaines régions du Niger, le gouvernement a décidé au mois de juillet 2005 de faire un don de nourriture au Niger pour une valeur de 16.000, -€. A la suite des inondations qui ont touché la Bulgarie au mois d'août 2005, le gouvernement a décidé de faire un don de 120.000 sacs de sable à la protection civile bulgare, action dont le coût total s'élève à 54.872, -€. Dès le 2 septembre 2005, à la suite du passage de l'Ouragan Katrina dans le Sud des Etats-Unis, le gouvernement a mis une équipe logistique à la disposition des autorités et de la Croix-Rouge américaines pour une durée de trois semaines. Le coût de cette mission s'élève à 62.000,-€.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe